

SÈVREMOINE

Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 28 MAI 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 67
Nombre de Conseillers municipaux présents : 60
Date de la convocation : vendredi 22 mai 2026
Délibération n° : DCM_2026_141
Matière 4.1.4

Le jeudi 28 mai deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Richard Cesbron, Maire.

Conseillers municipaux présents : (60)

Caroline Airiau, Denis Allaire, Antoine Babin, Philippe Bâcle, Nicolas Bahuaud, Evelyne Baumard, Amélie Bernard Le Goff, Vincent Blanchard, Céline Bonnin, Aurélie Boumard, Cédric Bouttier, Pierre Bredeaux, Amandine Catiau, Richard Cesbron, Delphine Chateigner, Aline Chéné, Cyrille Chiron, Laurent Cholet, Eric Chouteau, Emilie Clemenceau, Estelle Collin, Alexandre De Fraissinette, Sébastien Dessenin, Adrien D'Hostel, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Christian Gaborit, Geneviève Gaillard, Patrice Gautier, Gautier Girard, Claudine Gossart, Nathalie Grasset, Martin Griffon, Marianne Guinebrière, Christine Hamard, Laurence Huet Andriot, Cédric Jeanne, Dominique Joulain, Hervé Koffi, Dominique Le Courtès, Antoine Leroux, Agnès Lesdéma Legal, Isabelle Maret, Nathalie Mazé, Marie Moreau, Jean-François Ouvrard, Jean-Christophe Pencolé, Didier Pohnu, Joris Rafleageau, Julien Raveleau, Marie-Annick Renoul, Marina Retailleau, Véronique Richard, Thierry Rousselot, Nadège Sechet, Jean-Dominique Sorin, Aubin Sourice, Isabelle Suteau, Jean-Luc Tilleau et Sandrine Villette.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (5)

Aglaé De Beauregard, Olivier De Charnacé, Emmanuel Guilloteau, Tiphaine Le Bellec et Emma Sellier.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (2)

Elisabeth Amiot	Christian Gaborit
Vanessa Illan	Nicolas Bahuaud

Secrétaire de séance : Alexandre De Fraissinette

Modification du tableau des effectifs et des emplois permanents

Pièce jointe : Tableau des effectifs et des emplois permanents au 1^{er} juin 2026

Rapporteur : Richard CESBRON, Maire

EXPOSE DES MOTIFS

Le tableau des effectifs et des emplois permanents applicable au 1^{er} juin 2026 tient compte de régularisations suite à des recrutements avec des transformations de grades liés aux mouvements de personnel au sein des services et prévoit des progressions de carrière au titre des avancements de grade et de réussites à concours. A titre informatif, le tableau des effectifs et des emplois permanents est annexé la présente délibération. Les modifications sont exposées ci-après :

Transformations de postes et ouvertures de grades :

- **Dans le cadre d'avancements de grades**

Les nominations ont lieu tout au long de l'année à compter du 1^{er} juin 2026 dès lors que les agents remplissent les conditions. Aux dates effectives de nomination, les grades antérieurs des agents sont automatiquement supprimés du tableau des effectifs et des emplois permanents.

Nbr de postes	Cat.	Grades actuels	Nouveaux grades
2	C	Adjoint administratif territorial à 1 ETP	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe à 1 ETP
1	C	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe à 1 ETP	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe à 1 ETP
3	C	Adjoint technique territorial respectivement à 1 ETP, 0,44 ETP et 1 ETP	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe respectivement à 1 ETP, 0,44 ETP et 1 ETP
3	C	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe respectivement à 0,77 ETP, 1 ETP et 1 ETP	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe respectivement à 0,77 ETP, 1 ETP et 1 ETP
1	C	Adjoint d'animation territorial à 1 ETP	Adjoint d'animation territorial principal de 2 ^{ème} classe à 1 ETP
1	C	Adjoint d'animation territorial principal de 2 ^{ème} classe à 0,94 ETP	Adjoint d'animation territorial principal de 1 ^{ère} classe à 0,94 ETP
1	B	Rédacteur territorial à 1 ETP	Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe à 1 ETP
1	B	Technicien territorial à 1 ETP	Technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe à 1 ETP
1	A	Attaché territorial à 1 ETP	Attaché territorial principal à 1 ETP

- **Dans le cadre de progression de carrière suite à réussites à concours :**

Précisions / Motifs	Situation au 01/06/2026
<p>Ouverture de grades d'avancement dans le cadre d'une réussite à concours d'agents exerçant les fonctions de chargée de communication et de coordinatrice des responsables de site en Enfance jeunesse.</p> <p>Leurs grades actuels d'adjoint administratif territorial et d'agent de maîtrise seront fermés à la titularisation des agents.</p>	+ 2 rédacteurs territoriaux à 1 ETP chacun, catégorie B, filière administrative

- **Dans le cadre de mouvements de personnel :**

Précisions / Motifs	Situation antérieure	Situation au 01/06/2026
<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement d'un agent technique au service exploitation - bâtiment 	1 adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à 1 ETP, catégorie C	1 adjoint technique territorial à 1 ETP, catégorie C
<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement d'un agent technique au service exploitation – gestionnaire de parc véhicules et engins 	1 adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à 1 ETP, catégorie C	1 adjoint technique territorial à 1 ETP, catégorie C
<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement d'un technicien assistance informatique 	1 technicien à 1 ETP, catégorie B	1 technicien principal de 2 ^{ème} classe à 1 ETP, catégorie B
<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement d'un responsable de service Achats, commande publique et assurances. Ce poste était initialement ciblé sur la catégorie A 	1 rédacteur à 1 ETP, catégorie B	1 attaché à 1 ETP, catégorie A

DELIBERATION

VU le Code général de la fonction publique, notamment ses livres III et IV,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 21 mai 2026,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster le tableau des effectifs et des emplois permanents de la commune aux mouvements de personnel et aux adaptations des directions et services,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
62	62	0	0

- **AVALISE** ces transformations de postes et ouvertures de grades.
- **APPROUVE** le nouveau tableau des effectifs et des emplois permanents du personnel de Sèvremoine applicable au 1^{er} juin 2026.
- **IMPUTE** les dépenses afférentes sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 012 "dépenses de personnel" du budget principal de la commune.

Copie certifiée conforme au registre dument signé.

Pour le Maire et par délégation :

